

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE REPERTOIRE OPERATIONNEL DES RESSOURCES

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont conclues entre d'une part le Groupement d'Intérêt Public SESAN, dont le siège social est au 6-8, rue Firmin Gillot, 75015 Paris, représenté par sa Directrice en exercice (ci-après, « SESAN ») et d'autre part, l'Utilisateur.

1. Objet des présentes Conditions Générales d'Utilisation

Le GIP SESAN est un organisme de droit public qui travaille en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France pour le développement des Systèmes d'information de santé. Ses membres sont les établissements de santé et du secteur médico-social public ou privé, ainsi que l'ensemble des professionnels de santé en Île-de-France.

À ce titre, il met en place des solutions et des Services Numériques qui améliorent la santé des franciliens et permet à ses membres de profiter des opportunités offertes par l'innovation numérique.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation définissent les conditions de mise à disposition et les obligations des Utilisateurs du Service Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) (ci-après le Service) dans le but de garantir la préservation des systèmes et des données.

Compte tenu des évolutions possibles du Service et de la réglementation, SESAN se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation à tout moment. Ces modifications seront portées à la connaissance de l'Utilisateur dès la première connexion suivante à la Solution. SESAN se réserve le droit de résilier la relation contractuelle avec l'Utilisateur ne respectant pas les présentes Conditions Générales d'Utilisation ou en refusant toute modification, sans que l'Utilisateur puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Elles lui sont donc opposables en toutes circonstances. Le refus des présentes Conditions Générales d'Utilisation ou de toutes modifications ultérieures exclut l'utilisation du Service.

La relation contractuelle régie par les présentes Conditions Générales d'Utilisation est stipulée pour une durée indéterminée. Elle prend fin de plein droit, sans notification préalable, avec la survenance de l'un ou l'autre de ces événements : la clôture du Compte ou la cessation d'exploitation du Service par SESAN. La cessation d'exploitation du Service par SESAN peut résulter d'une décision stratégique de SESAN ou de la mise en liquidation ou en redressement judiciaire de SESAN.

En cas de manquement à ses obligations par une Partie, la Partie victime pourra résilier la relation contractuelle régie par les présentes Conditions Générales d'Utilisation de plein droit dans les quinze (15) jours suivant la notification par écrit du manquement mettant en demeure la Partie défaillante de respecter ses obligations. Ce délai n'aura pas à être respecté si l'obligation inexécutée est insusceptible de régularisation, comme c'est notamment le cas en cas de non-respect de l'obligation de secret et de confidentialité. Dans cette hypothèse, la lettre recommandée se borne à constater la résiliation définitive et immédiate.

2. Définitions

Aux fins des présentes :

- « **Compte** » désigne l'espace privé ouvert et permettant à l'Utilisateur de souscrire ou d'accéder au Service, et de l'utiliser ;
- « **Défaut** » désigne tous incidents, anomalies, erreurs ou défauts de conception technique, de réalisation et/ou de fonctionnement affectant le Service, qui sont documentés par l'Utilisateur et reproductibles par SESAN et/ou ses sous-traitants, et qui ne permettent pas un fonctionnement de la Solution conforme à sa destination.

- « **Donnée à caractère personnel** » désigne les informations se rapportant à une Personne concernée collectées ;
- « **L'Espace Numérique Régional de Santé** » (« ENRS ») désigne l'ensemble des services dématérialisés, portés institutionnellement par l'ARS et pilotés par une maîtrise d'ouvrage régionale. Il respecte le cadre d'interopérabilité et les référentiels promus par l'ASIP Santé tout en répondant aux besoins régionaux de santé.
- « **Patients et Usagers** » désigne toute personne physique prise en charge par un Utilisateur à l'occasion d'activités de prévention, de diagnostic, de soins ou de suivi social et médico-social.
- « **Personne concernée** » désigne une personne identifiée ou identifiable, dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement ;
- « **Service** », désigne le Service proposé par SESAN objet des présentes décrit à l'article 3.
- « **Services Numériques SESAN** » désignent l'ensemble des Services Numériques proposés par le GIP SESAN et décrits, notamment, mais pas exclusivement, par le site Internet <http://www.sesan.fr>
- « **Solution** » désigne la Solution ROR dont le SESAN est responsable de traitement.
- « **Utilisateur** », désigne toute personne physique accédant et/ou utilisant un des Services Numériques SESAN, du secteur sanitaire ou médico-social de la région Ile-De-France, ainsi que, le cas échéant, toute personne morale au titre de laquelle cette personne physique intervient.

Ces termes et expressions auront la signification donnée au présent article, qu'ils soient rédigés au singulier ou au pluriel.

3. Description du Service

3.1. Destination de la Solution et du Service

Le Service ROR constitue le référentiel de l'offre de santé de la Région Ile de France, conformément :

- Au Décret n°2006-577 du 22 mai 2006 relatif aux conditions techniques de fonctionnement applicables aux structures de médecine d'urgence et modifiant le code de la santé publique - art. 1 JORF 23 mai 2006
- Au Décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires - art. 187
- La Circulaire DHOS/01/2007/65 du 13 février 2007 relative à la prise en charge des urgences
- A l'instruction N°DGOS/PF5/2015/114 du 7 avril 2015,

Il décrit les services, activités de soins, personnes contacts, compétences ou équipement spécifiques des établissements proposant une activité MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique), psychiatrique ou SSR (Soins de Suite de Réadaptation), médico-sociale et sociale en charge des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap, et les professionnels libéraux.

Il a pour objet principal d'être l'outil régional de recherche de ressources, notamment en situation d'urgence, la recherche de places disponibles auprès de services de réanimation et de soins intensifs, la prise en charge de patients par la permanence des soins en établissements de santé (PDSSES), ainsi que la recherche, dans le cadre d'une hospitalisation programmée d'une offre d'hospitalisation ou d'une consultation.

Le service ROR est un référentiel recueillant les données déclarées par les Etablissements et structures concernées permettant l'orientation des patients et usagers.

Il ne décharge d'aucune manière les Utilisateurs de leurs obligations et de leurs responsabilités professionnelles. L'Utilisateur assume seul la responsabilité des actes accomplis dans le cadre de la prise en charge de ses Patients et Usagers. Il déclare avoir pris toutes les précautions appropriées et mesures nécessaires pour faire face à un éventuel dysfonctionnement du Service.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que les obligations de SESAN se limitent à la mise à disposition et au maintien en conditions opérationnelles du Service ainsi qu'à l'hébergement des Données à caractère personnel.

L'Utilisateur s'oblige à utiliser le Service, dans le respect de leur destination à des fins professionnelles et pour la prise en charge de ses Patients et Usagers. Il s'interdit d'utiliser la Solution à d'autres fins.

3.2. Droits concédés sur le Service

SESAN concède à l'Utilisateur, à titre non cessible, non transmissible et non exclusif, un droit d'accès et un droit d'utilisation au Service. Lorsque l'Utilisateur est une personne morale, il est autorisé, dans les conditions définies ci-après, à ouvrir un Compte pour permettre son utilisation par les professionnels de santé et les professionnels médico-sociaux exerçant régulièrement pour son compte.

Les droits concédés se limitent au code-objet de la Solution. SESAN se réserve le droit de corriger tout Défaut, dans les conditions prévues à l'article 4.1.4. L'Utilisateur s'interdit, directement, indirectement ou par l'intermédiaire d'un tiers, de procéder ou faire procéder par un tiers, à tout arrangement, altération, correction, traduction ou modification de la Solution.

4. Utilisation du Service

4.1. Accès au Service

4.1.1. Accès par l'ENRS

Le Service est accessible via le portail de l'Espace Numérique Régional de Santé (ENRS). Ce portail est dédié au professionnel de santé. Il a pour objectif de donner aux professionnels de santé un accès aux applications régionales de santé.

L'Utilisateur doit se conformer aux conditions générales d'utilisation de l'ENRS <https://pro.sante-idf.fr/leportail/CharteConsult.aspx>

4.1.2. Accès direct au Service

Le service ROR est ouvert aux professionnels sanitaires ou médico-sociaux dans le cadre de leur activité, en ayant formulé la demande auprès de leur structure de rattachement et/ou du GIP SESAN par mail à ror.support@sesan.fr

Sauf mention contraire lors de l'octroi à la création du Compte par SESAN, les identifiants de connexion sont délivrés à titre personnel et confidentiel. L'Utilisateur est seul responsable des mesures à mettre en œuvre pour assurer la confidentialité de ses identifiants de connexion.

L'Utilisateur s'engage à informer sans délai le GIP SESAN par mail à ror.support@sesan.fr :

- De toute modification de sa situation personnelle déclarée au moment de l'octroi des identifiants de connexion.
- De toute utilisation par un tiers non autorisé de son Compte.
- De la perte ou de vol de ses identifiants de connexion.

SESAN ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des accès au Service de tiers non autorisés permis par l'utilisation illicite des identifiants de connexion de l'Utilisateur.

Toute utilisation du Service se fait sous la responsabilité personnelle de l'Utilisateur.

4.1.3. Accès au Service

Pour pouvoir accéder au Service, l'Utilisateur doit acquérir, à ses frais, un accès Internet (avec une bande passante permettant un débit Internet suffisant pour l'utilisation du Service), un système d'exploitation et un navigateur web respectant la configuration minimale décrite sur la Solution (Internet Explorer 8 et +, Mozilla Firefox, Chrome, Safari). Ces configurations techniques minimales sont susceptibles d'évoluer à tout moment, sans préavis. L'Utilisateur est seul responsable de la compatibilité entre son équipement informatique et la Solution.

4.1.4. Disponibilité, maintenance et amélioration du Service

La Solution et le Service sont disponibles en 24H/24h, 7j/7, à l'exception des périodes de maintenance programmée. SESAN s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer cette disponibilité, mais n'a aucune obligation d'y parvenir, en particulier en cas de dysfonctionnement du réseau, des serveurs, ou de tout autre événement échappant à son contrôle.

SESAN se réserve la possibilité d'interrompre, suspendre ou modifier temporairement et sans préavis l'accès à la Solution, et ce notamment pour des raisons de sécurité, pour la restructuration de ressource machine, pour la maintenance ou l'amélioration de la Solution ou pour améliorer la disponibilité des informations via Internet. SESAN s'engage à faire ses meilleurs efforts pour informer l'Utilisateur préalablement à cette interruption de la Solution et pour que l'interruption affecte le moins possible l'Utilisateur. SESAN ne peut être tenue pour responsable des éventuels dommages occasionnés par ces interruptions, en ce compris les pertes de données.

SESAN garantit que la Solution est conforme à sa destination, et ce pour toute la durée de sa mise en ligne. L'Utilisateur dispose d'un service support en cas d'interruption de l'accès à la Solution ou de difficulté dans l'utilisation du Service :

- **Support ROR :**
 - Par mail : ror.support@sesan.fr
 - Par téléphone : 01 83 76 30 31 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi, de 9h à 18h

Par ailleurs, l'Utilisateur s'engage à contribuer à l'amélioration du Service, en signalant les Défauts éventuels et, le cas échéant, en proposant toute amélioration.

Dans ce laps de temps, SESAN peut, à sa seule discrétion, corriger ou faire corriger les Défauts ou recourir, si nécessaire, à une solution de contournement pour remédier aux Défauts.

La Solution contient, peut contenir, met en œuvre ou peut mettre en œuvre des programmes informatiques distribués sous licence « *open source* » spécifique que l'Utilisateur est tenu d'approuver, préalablement à leur utilisation. Par exception à ce qui précède, ces programmes informatiques sont fournis « *en l'état* », sans garantie d'aucune sorte de SESAN.

Les garanties consenties à l'Utilisateur dans le cadre des présentes Conditions Générales d'Utilisation sont exclusives de toute autre garantie légale ou contractuelle, explicite ou implicite.

4.2. Obligations des Utilisateurs

4.2.1. Obligations diverses

De façon générale, l'Utilisateur s'oblige à respecter les lois et règlements en vigueur sur le territoire français, applicables tant à la Solution et à la protection des Données à caractère personnel relatives aux personnes concernées par le traitement qu'à l'activité professionnelle de l'Utilisateur. L'Utilisateur garantit SESAN contre toute réclamation que pourraient engager les Patients et Usagers, un tiers ou les autorités compétentes contre SESAN et qui résulterait, directement ou indirectement, du non-respect par l'Utilisateur et/ou ses membres, préposés, employés et prestataires des obligations légales et réglementaires applicables à son activité.

Lorsqu'il utilise la Solution, l'Utilisateur s'interdit ainsi notamment de :

- Collecter des Données à caractère personnel non publiques afférentes aux autres Utilisateurs ;
- Accéder à la Solution à l'aide de méthodes automatisées (telles que robots, araignées, etc.), sauf autorisation préalable écrite de SESAN ;
- Télécharger des virus ou autres codes malveillants sur la Solution ;
- Accéder ou tenter d'accéder au compte d'un autre Utilisateur ;
- Utiliser la Solution dans un but illicite, illégal, malveillant ou discriminatoire, contraire à la législation applicable aux Données à caractère personnel ;
- Entraver le bon fonctionnement de la Solution.

L'Utilisateur s'oblige par ailleurs à :

- installer et activer sur son terminal un antivirus, un firewall et un système d'exploitation à jour, notamment des derniers correctifs de sécurité ;
- chiffrer la mémoire de son téléphone portable ;
- équiper son téléphone portable d'un filtre de confidentialité ;
- configurer un code d'accès verrouillant son téléphone portable et un verrouillage automatique de l'appareil au bout de quelques instants d'inactivité ;

Lorsqu'il met au rebut son téléphone portable ou lorsqu'il l'envoie en réparation, l'Utilisateur s'oblige à purger au préalable la mémoire de son téléphone portable de toutes les Données à caractère personnel relatives aux personnes physiques renseignées dans la Solution ainsi que toute information nécessaire à l'utilisation de la Solution, et notamment de ses identifiants de connexion. De façon générale, l'Utilisateur est seul responsable des mesures à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de son téléphone portable.

4.2.2. Utilisateur ayant la personnalité morale

Dans la limite des décrets de compétence régissant chaque profession de santé et profession médico-sociale, l'Utilisateur ayant la personnalité morale est autorisé à ouvrir l'accès au Service, et à en permettre l'utilisation, à tout associé ou membre de son personnel qu'il aura spécifiquement habilité à cet effet. Il s'oblige à clôturer les Comptes des personnels n'ayant plus l'usage du Service et à réaliser une revue de Comptes annuelle pour s'assurer de la pertinence des droits d'accès à la Solution accordés à chacun.

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation du Service et des Données à caractère personnel par les Utilisateurs qu'il a habilités.

L'Utilisateur doit s'assurer que seuls les Utilisateurs qu'il a habilités ont accès à la Solution. SESAN ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des accès au Service par des tiers non autorisés permis par l'utilisation des moyens d'authentification de l'Utilisateur ou d'un Utilisateur qu'il a habilité.

L'Utilisateur se porte fort du respect des stipulations des présentes Conditions Générales d'Utilisation encadrant l'accès et l'utilisation de la Solution par les Utilisateurs qu'il a habilités.

4.2.3. Refus de prise en charge

L'Utilisateur est informé que la Solution comprend une fonctionnalité d'enregistrement des refus de prise en charge dans le cadre de la Permanence des Soins en établissement de santé (PDSSES), selon un registre soumis à l'examen de l'Agence Régionale de Santé.

La fonction Registre des Refus de la Permanence Des Soins en Etablissement de Santé (PDSSES) permet aux professionnels de santé :

- de déclarer un ou plusieurs refus de prise en charge de patients dans le cadre de la PDSSES, en fonction de la spécialité concernée.
- De déclarer un ou plusieurs fonctionnements non conformes à la prise en charge de patients dans le cadre de la PDSSES, en fonction de la spécialité concernée
- De répondre au refus de prise en charge au sein de leur établissement

SESAN ne peut être tenu pour responsable de ces refus de prise en charge.

4.3. Contenus illicites

Tout Utilisateur constatant la présence d'un contenu illicite s'engage à le déclarer à l'adresse suivante ror.support@sesan.fr

Conformément à l'article 6-I.5 de la loi n°2004-575 pour la confiance dans l'économie numérique, cette notification doit impérativement comporter :

- La date de la notification.
- Si le notifiant est une personne physique : ses noms, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance.
- Si le notifiant est une personne morale : sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement.
- La description précise des faits litigieux et leur localisation précise.
- Les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré.

Le GIP SESAN s'engage à prendre toutes les mesures appropriées s'il considère le contenu contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou à la finalité du Service.

4.4. Règles relatives aux liens hypertextes

Le Service SESAN peut contenir des liens vers des sites tiers. Le GIP SESAN n'exerçant aucun contrôle sur ces sites ne peut être tenu responsable de la disponibilité de ces sites ou leur contenu.

Il convient à l'Utilisateur de se rapporter aux conditions générales d'utilisation des sites concernés.

4.5. Journal d'accès et traçabilité

Le GIP SESAN tient un journal des accès à la Solution, aux Données à caractère personnel et au Service, qui pourra faire l'objet d'études globales, aux fins d'amélioration du système d'information, ou d'études spécifiques afin de vérifier le respect des présentes.

L'Utilisateur est informé que toute action sur le Service (consultation, création, modification ou suppression de toute Donnée à caractère personnel) est tracée à des fins de respect des présentes notamment de la responsabilité qui l'engage. L'Utilisateur reconnaît et accepte que les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de SESAN ou de ses sous-traitants dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés

comme les preuves réfragables des échanges, communications, commandes et paiements éventuellement intervenus entre les Parties.

4.6. Restriction d'accès à titre conservatoire

En cas de manquement grave d'un Utilisateur aux obligations des présentes Conditions Générales d'Utilisation et/ou aux conditions spéciales d'utilisation d'une fonctionnalité du Service, le GIP SESAN se réserve la possibilité – sans préjudice de la résiliation de la relation contractuelle régie par les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de poursuites – (i) de restreindre l'accès au Service concerné en suspendant à titre conservatoire le Compte de l'Utilisateur concerné et/ou (ii) de suspendre à titre conservatoire l'ensemble des Comptes des Utilisateurs créé par un Utilisateur ayant la personnalité morale directement ou indirectement concernés par les manquements.

L'acceptation des présentes emporte renonciation à toute indemnisation du fait de la suspension ou de la fermeture d'un ou plusieurs Comptes.

5. Traitement des données à caractère personnel de l'Utilisateur

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, l'Utilisateur est informé :

- Que le responsable du traitement des données à caractère personnel recueillies dans le cadre de l'utilisation du Service ROR est le GIP SESAN représenté par son Directeur Général,
- Que la finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées est la conclusion et l'exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation
Les données d'utilisation de la Solution et des Services pourront être réutilisées, sous forme anonymisée ou agrégée, à des fins d'amélioration de la Solution, des Services et des Services Numériques de l'ENRS ;
Que les données de connexion et d'utilisation de la Solution et du Service sont utilisées par SESAN, dans son intérêt légitime, afin d'assurer la sécurité de la Solution et la confidentialité des Données à caractère personnel.
- Que les destinataires des données recueillies dans le cadre de l'utilisation du Service ROR sont leurs sous-traitants, les Utilisateurs autorisés du Service ROR, ayant bénéficié de l'ouverture du Service dans les conditions de l'article 4.1.2 ci-dessus, ainsi que les Tiers Autorisés (Agence Régionale de Santé Ile de France et Agence Française de la Santé Numérique).
- Que les données recueillies seront conservées pour la durée d'exercice professionnel de la personne concernée renseigné dans le Service ROR.
- Qu'en vertu des dispositions de la section 2 du chapitre V de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, ils bénéficient :
 - Du droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel le concernant fassent l'objet d'un traitement et du droit de retirer leur consentement au traitement de leurs données à des fins statistiques.
 - Du droit d'interroger SESAN aux fins de l'article 39 de la loi du janvier 1978 précitée.
 - Du droit de demander au responsable d'un traitement que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel le concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite
 - De la possibilité de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.
 - La possibilité d'exiger, pour un motif légitime, la suppression de toutes les données les concernant

Ces droits peuvent être exercés par courriel ror.support@sesan.fr et en cas de difficulté auprès du délégué à la protection des données du Responsable de Traitement dpd@sesan.fr. Toute demande doit-être accompagnée d'un justificatif d'identité.

- Que, conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, aucun transfert de données à caractère personnel n'est envisagé à destination d'un État non membre de l'Union Européenne.

L'Utilisateur peut saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en cas de litige.

6. Cookies

Le Service peut implanter sur le terminal informatique de l'Utilisateur des cookies, dont l'objectif est d'une part d'assurer le bon fonctionnement du Service, d'autre part d'en mesurer l'audience. Les cookies sont conservés durant treize (13) mois. Le bandeau d'information s'affichant lors de la connexion à la Solution permet à l'Utilisateur de déterminer précisément les cookies qu'il accepte et ceux dont il refuse l'installation. L'Utilisateur peut par ailleurs désactiver les cookies dans les paramètres de son navigateur. Les manipulations varient selon le navigateur de l'Utilisateur, qui est invité à se reporter à la documentation fournie par l'éditeur de son navigateur. La désactivation ou l'opposition à l'installation de certains cookies peuvent avoir pour conséquence d'altérer les conditions d'accès à la Solution et/ou d'utilisation.

7. Propriété intellectuelle

La Solution, les bases de données, données et informations utilisées, présentées ou rendues accessibles via la Solution ainsi que la conception informatique et le contenu de l'Solution, incluant les textes, graphiques, images et sons et composant ceux-ci, constituent des droits de propriété intellectuelle dont SESAN est propriétaire ou sur lesquelles SESAN dispose des droits nécessaires à leur utilisation.

Toute reproduction, imitation, représentation ou diffusion de tout ou partie de ces contenus sur un quelconque support est formellement interdite, excepté dans les cas où l'accord exprès de l'auteur ou de ses ayants droits aura été donné.

Les demandes peuvent être adressées au GIP SESAN, par courriel à l'adresse suivante : juridique@sesan.fr

Le non-respect de ses dispositions constitue un acte de contrefaçon engageant les responsabilités civile et pénale de tout contrevenant.

Par ailleurs, SESAN et l'Utilisateur sont respectivement propriétaires de leurs marques, noms, sigles, logos et autres signes distinctifs, quels qu'en soient la forme et/ou le support. Chaque Partie s'interdit de porter atteinte aux droits de l'autre Partie sur l'ensemble de ces éléments et s'interdit de susciter toute confusion dans l'esprit du public relative à la propriété de l'autre Partie sur lesdits éléments, et ce par quelque mode que ce soit.

8. Responsabilités

8.1. Responsabilité de SESAN

Les engagements de SESAN pris aux termes des présentes Conditions Générales d'Utilisation constituent une obligation de moyens, au terme de laquelle les prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage et des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

SESAN déclare avoir souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable couvrant sa responsabilité civile au titre des présentes Conditions Générales d'Utilisation et payer les primes correspondantes. SESAN s'oblige à maintenir en vigueur ladite police d'assurance pendant toute la durée de la mise en ligne de la Solution.

En cas de force majeure, telle que définie par la loi française et interprétée par les juridictions françaises, la non-exécution de l'une quelconque de ses obligations contractuelles par l'une ou l'autre des Parties n'engage pas sa responsabilité.

SESAN s'engage à notifier immédiatement à l'Utilisateur, dès qu'il en a connaissance, tout incident grave, toute intrusion, divulgation, accès illicite ou altération et toute tentative d'intrusion, divulgation, accès illicite ou altération dans la Solution ou toute malveillance contre les Données à caractère personnel ayant ou susceptible d'avoir un impact grave pour l'Utilisateur.

8.2. Exclusion de toute responsabilité du fait des limites d'Internet

L'Utilisateur accepte les caractéristiques et limites d'Internet et, en particulier, reconnaît avoir connaissance de la nature du réseau Internet et notamment de ses performances techniques. La responsabilité du GIP SESAN ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit, sans que cette liste ne soit limitative :

- En cas de modification, suspension, interruption volontaire ou non, indisponibilité totale ou partielle des Services Numériques SESAN.
- De la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions du réseau Internet ou des réseaux qui lui sont connectés.
- En cas d'interruption des réseaux d'accès au Service, d'erreur de transmission ou de problèmes liés à la sécurité des transmissions, en cas de défaillance du matériel de réception ou de la ligne téléphonique / ADSL / fibre de l'Utilisateur.

8.3. Exclusion de responsabilité du fait des contenus communiqués par l'Utilisateur

L'Utilisateur reconnaît et accepte que les services de SESAN se limitent à la mise à disposition et au maintien en conditions opérationnelles du Service, c'est-à-dire à des prestations purement techniques. Le rôle de SESAN se limite donc à celui de prestataire technique. L'Utilisateur est seul responsable des contenus qu'il communique à tout tiers par l'intermédiaire des Services Numériques SESAN, quelle que soit la nature de ces contenus. Le GIP SESAN, qui n'est pas éditeur de contenu au sens de la loi n°2004-575 ne saurait être tenu pour responsable de ces contenus.

8.4. Limitation de responsabilité.

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du Service, des Données à caractère personnel. SESAN ne peut garantir la pertinence, l'actualité et/ou la véracité des informations et Données à caractère personnel accessibles ou transmises via la Solution, celles-ci étant fournies sur la base des déclarations d'autres Utilisateurs et/ou des Personnes concernés, sans possibilité de contrôle de SESAN.

En tout état de cause, la responsabilité du GIP SESAN, qui n'intervient pas dans la prise en charge, est exclusive de tout dommage corporel. Pour tous les autres dommages, et sous réserve des exclusions ci-dessus mentionnées, la responsabilité du GIP SESAN est strictement limitée au préjudice directement causé par le Service concerné.

9. Dispositions diverses

9.1. Stipulations diverses

Dans l'hypothèse où une seule ou plusieurs stipulations des présentes seraient considérées comme nulles ou non avenues, cette disposition sera supprimée. Ni la validité, ni l'opposabilité des autres dispositions n'en seraient affectées.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas un moment donné de l'une des quelconques clauses ou qu'elle tolère l'inexécution de façon temporaire ou permanente des obligations de l'autre Partie ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement.

Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de tolérer une inexécution ou une exécution imparfaite des présentes Conditions Générales d'Utilisation ou, plus généralement, de tolérer tout acte, abstention ou omission de l'autre Partie non conforme aux stipulations des présentes Conditions Générales d'Utilisation ne saurait conférer un droit quelconque à la Partie bénéficiant de cette tolérance.

9.2. Caducité

La relation contractuelle régie par les présentes Conditions Générales d'Utilisation est indépendante de tout autre contrat, même passé entre les Parties et/ou si un tel contrat devait être nécessaire à la réalisation d'une opération d'ensemble envisagée par l'une ou l'autre des Parties. Partant, la disparition, pour quelle que cause que ce soit, de l'un quelconque des contrats de l'ensemble, n'entraînera pas la caducité de la relation contractuelle régie par les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

9.3. Conflit entre les parties

Tout litige qui surviendrait concernant la conclusion, l'interprétation et l'exécution des présentes devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. Toutefois, pendant la période de règlement amiable, le GIP SESAN conserve la possibilité de prendre des mesures de restriction d'accès aux Services de Numérique SESAN à titre conservatoire.

En cas de non résolution amiable du conflit dans un délai d'un (1) mois, les Tribunaux compétents seront saisis par la partie la plus diligente.

9.4. Droit applicable

Les conditions générales d'utilisation sont soumises à la loi française.

Version du 02 mai 2022